SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP ADAL

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP ADAL, veuillez visiter :
capadaltourisme.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AGENT DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES, OPTION TOURISME (GUYANE)

ÉDITION 2026

ÉPREUVE GÉNÉRALE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ır l'unité combinée Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et principes républicains (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et activité touristique en Guyane (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Laïcité et service au public (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : SECTEUR TOURISTIQUE DE MANA, DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

Cette épreuve relève de l'unité générale EG1 et associe le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique. En épreuve ponctuelle, le candidat tire au sort un thème parmi ceux étudiés et présente le document correspondant dans sa liste réglementaire de six documents. Il dispose de cinq minutes de préparation. La durée totale de l'interrogation est de quinze minutes.

Les documents de ce sujet constituent un dossier d'appui pour les questions proposées. Les données touristiques du DT 2 sont des données fictives construites pour l'épreuve : elles ne décrivent pas une fréquentation réelle. Pour les questions d'histoire et de géographie, appuyez-vous sur les documents et sur les repères étudiés. Pour la question d'EMC, formulez un jugement argumenté en distinguant les faits, les principes et votre appréciation personnelle.

Les trois parties sont présentées sur un barème de lecture de vingt points : histoire, neuf points ; géographie, sept points ; EMC, quatre points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et principes républicains (9 points)

Situer, confronter et critiquer des textes historiques

À partir du DT 1, présentez les textes, replacez-les dans leur contexte et confrontez leurs apports. Appuyez vos réponses sur des éléments précis des documents.

1.1 (2 points) Présentez les documents du DT 1 en indiquant leur nature, leur date, leur auteur ou autorité d'adoption et le sujet commun qu'ils abordent.

1.2 (2 points) Replacez la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dans son contexte historique. Expliquez en quoi les articles reproduits répondent à des enjeux de leur époque.

1.3 (3 points) Confrontez les textes de 1789, 1905 et 1958. Relevez une continuité et une évolution concernant les libertés, l'égalité ou la laïcité. Justifiez chaque réponse par une citation ou une idée précise des documents.

1.4 (2 points) Montrez ce que ces textes permettent d'établir sur les principes républicains, puis précisez une limite de leur portée comme sources historiques. Votre réponse distinguera ce que les textes proclament de la manière dont ces principes sont effectivement appliqués.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et activité touristique en Guyane (7 points)

Lire des données territoriales et construire une réponse géographique

Le DT 2 présente des comptages fictifs réalisés sur trois sites du littoral guyanais. Ils permettent de comparer les lieux, les périodes et les modes d'accès, mais ne doivent pas être présentés comme des statistiques officielles.

Comptages fictifs de visiteurs sur trois sites du littoral guyanais

Site	Localisation	Janvier à mars	Avril à juin	Juillet à septembre	Octobre à décembre	Part des visiteurs arrivés par voie terrestre
Plage des Hattes	Awala-Yalimapo	420	560	880	640	72 %
Centre-bourg et écomusée	Mana	510	620	740	690	91 %
Berges et embarcadère	Saint-Laurent-du-Maroni	760	820	930	890	84 %

Données fictives créées pour le sujet. Comptages trimestriels exprimés en nombre de visiteurs.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, comparez la fréquentation des trois sites entre janvier-mars et juillet-septembre. Indiquez le site dont l'évolution est la plus marquée et justifiez votre réponse avec les chiffres du tableau.

2.2 (2 points) Complétez le DR 1 en associant chaque site à sa commune et en indiquant, pour chaque lieu, une caractéristique de fréquentation tirée du DT 2.

2.3 (3 points) Rédigez une réponse géographique organisée expliquant comment la localisation des trois sites et les modes d'accès peuvent influencer l'activité touristique. Utilisez au moins deux données du DT 2, distinguez les constats des hypothèses et proposez une mesure d'accueil ou d'aménagement adaptée à l'un des sites.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Laïcité et service au public (4 points)

Analyser une situation civique et argumenter à partir de principes républicains

Vous travaillez comme agent d'accueil lors d'une visite guidée organisée par une collectivité à Mana. Un visiteur demande que l'agent chargé de la visite soit remplacé en raison du signe religieux qu'il porte. L'agent est un agent public en service. À partir de cette situation et du DT 3, expliquez les principes en jeu et proposez une réponse professionnelle respectueuse des personnes et du cadre du service public.

3.1 (1 point) Identifiez deux principes ou libertés concernés par la situation et appuyez votre réponse sur le DT 3.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi la neutralité attendue d'un agent public en service ne supprime pas la liberté de conscience des usagers. Appliquez cette distinction à la situation décrite.

3.3 (1 point) Formulez une réponse professionnelle au visiteur. Elle doit rappeler le cadre du service public, préserver l'égalité de traitement et éviter toute discrimination.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES DE RÉFÉRENCE SUR LES LIBERTÉS ET LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS

Extraits de textes historiques reproduits ci-dessous. Les citations sont tirées des textes officiels, avec leur orthographe d'origine.

Extraits de textes historiques

Date et texte	Extrait
26 août 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 1	« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »
26 août 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 10	« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »
26 août 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11	« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »
9 décembre 1905 : loi concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1	« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »
4 octobre 1958 : Constitution de la Ve République, article 1	« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Sources : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ; loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État ; Constitution du 4 octobre 1958.

DT 2 : COMPTAGES DE VISITEURS SUR TROIS SITES DU LITTORAL GUYANAIS

Les chiffres ci-dessous sont entièrement fictifs et ont été construits pour cette épreuve. Ils ne proviennent pas d'un organisme statistique et ne décrivent pas une fréquentation réelle. La part des visiteurs arrivés par voie terrestre correspond à la proportion indiquée dans le relevé fictif de chaque site.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Comptages fictifs par site et par trimestre

Site	Commune	Janvier à mars	Avril à juin	Juillet à septembre	Octobre à décembre	Part des arrivées par voie terrestre
Plage des Hattes	Awala-Yalimapo	420	560	880	640	72 %
Centre-bourg et écomusée	Mana	510	620	740	690	91 %
Berges et embarcadère	Saint-Laurent-du-Maroni	760	820	930	890	84 %

Unité : nombre de visiteurs. Périodes : trimestres d'une même année fictive.

DT 3 : LAÏCITÉ, LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET SITUATION D'ACCUEIL

La situation étudiée est fictive. L'extrait ci-dessous est issu de l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958. Il rappelle les principes de la République et le respect de toutes les croyances. Dans le service public, les agents sont soumis à une obligation de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions ; les usagers disposent de la liberté de conscience, dans le respect des règles applicables au service.

Repères pour l'analyse de la situation

Élément	Texte ou donnée
Principe constitutionnel	« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »
Égalité	La Constitution garantit l'égalité devant la loi des citoyens sans distinction de religion.
Respect des croyances	La Constitution précise : « Elle respecte toutes les croyances. »
Situation à examiner	Un agent public porte un signe religieux pendant son service. Un visiteur demande son remplacement pour ce motif.

Source de l'extrait : Constitution du 4 octobre 1958, article 1. Le rappel relatif au service public sert de repère pour l'étude de la situation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de repérage des sites touristiques, question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases marquées par « ... » à l'aide du DT 2. Pour la caractéristique de fréquentation, indiquez un constat bref et exact tiré du tableau.

Repérage des sites et caractéristiques de fréquentation

Site	Commune	Caractéristique de fréquentation relevée dans le DT 2
Plage des Hattes	.....	.....
Centre-bourg et écomusée	.....	.....
Berges et embarcadère	.....	.....

À compléter à partir du DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP ADAL, classés par épreuve et par année :
capadaltourisme.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP ADAL reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capadaltourisme.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.